



### **18. Entretien : Éric CHAMBAULT – CIBEL**

Cœur de métier : Fabrication de circuits imprimés.

Nombre de salariés : 43.

Forme juridique et année de fondation : 1986.

#### 1- Pensez-vous avoir une démarche RSE au sein de votre entreprise ?

Nous exerçons notre responsabilité tous les jours, mais nous ne l'avons jamais formalisée.

Ce n'est pas vraiment un problème de temps, c'est plutôt qu'il faut pouvoir identifier quel va être l'apport d'une stratégie RSE. Aujourd'hui, notre responsabilité vis-à-vis de nos salariés et de notre environnement nous l'exerçons au quotidien et nous n'avons pas ressenti le besoin de porter une action spécifique portant le nom de RSE. De plus, aucun client pour le moment ne nous a demandé d'être ISO 14000 ou ISO 26000.

#### 2- Quels domaines d'action de la RSE privilégiez-vous dans votre démarche, et pourquoi ?

La RSE implique d'agir sur les interférences avec le milieu dans lequel on évolue, et ainsi toutes nos actions de préservation de l'environnement rentrent dans ce cadre : par exemple, nous surveillons et minimisons nos rejets atmosphériques et nous mesurons nos émissions gazeuses internes afin de prendre soin de nos salariés.

Notre responsabilité consiste, par ailleurs, à s'assurer que nos fournisseurs sont également responsables, autrement dit qu'ils ne fassent pas travailler des enfants, qu'ils n'importent aucun produit dangereux, etc.

D'un point de vue sociétal, nous participons à la vie associative de notre commune en sponsorisant des événements sportifs ou culturels. Enfin, nous embauchons régulièrement à la fois des jeunes et des seniors, car notre recrutement ne se focalise pas sur une tranche d'âge qui serait réputée meilleure.

#### 3- Que pensez-vous de la réglementation RSE, est-elle selon vous utile plutôt utile ou plutôt contraignante ?

Je ne connais pas l'aspect réglementaire de la RSE qui est imposé aux grandes entreprises. En revanche, je peux vous dire que rendre la RSE obligatoire pour les TPE/PME sans concertation préalable me déplairait beaucoup.

Dans le cadre de la RSE, il existe peut-être un tronc commun sur lequel les TPE/PME peuvent s'entendre et se retrouver, des choses qu'elles peuvent s'engager à faire et qui pourrait devenir une sorte de code de bonne conduite. Mais il est nécessaire d'avoir une discussion de fonds avec les pouvoirs publics qui doivent comprendre la réalité d'une PME dans un contexte industriel, déjà soumise à une quantité invraisemblable de normes et obligations.

Il faut que le projet soit réaliste et motivant, correctement dimensionné, la brique de base étant à mon sens la préservation de l'environnement.

**[www.cibel.com](http://www.cibel.com)**